

ACCORD COMMUN RYBNIK – SAINT VALLIER

En application de la Declaration d'Amitie et de Collaboration entre SAINT VALLIER et RYBNIK signee le 5 juillet 1961, le maire de la ville de SAINT VALLIER et le President de la ville de RYBNIK etablissent ce qui suit:

1. Les deux parties reconnaissent la validite de la Declaration et se sentent liees par ses dispositions.
2. Les deux parties reconnaissent comme necessite le renforcement des contacts communs.
3. Dans le but d'approfondir la collaboration, il est prevu l'echange de delegations officielles, groupes sportifs, culturels, de jeunesse, d'enfants et autres.
4. La population des deux villes sera informee au sujet des contacts communs ainsi que sur la vie des habitants.
5. Chaque annee, les deux parties etabliront des plans de contacts communs.
6. Ce document a ete ecrit en deux exemplaires dont un a chaque partie, en langue francaise et polonaise.

RYBNIK le 24 juillet 1976

MARCEL BOUTELOUP
Maire de Saint Vallier

